

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine des maladies chroniques et de l'accès aux soins (4ième répartition)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 42 100 € à des associations œuvrant dans le domaine des maladies chroniques et de l'accès aux soins conformément aux propositions figurant dans le tableau joint au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec l'association Santé Sud conformément au modèle prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 42 100 €, sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2016 au chapitre 65, fonction 40, article 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée